



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire pour le projet de création d'une centrale photovoltaïque agricompatible, présentée par la société SUN'R POWER sur la commune de Val-de-Virvée

Une enquête publique est prescrite, relative au projet de création d'une centrale photovoltaïque agricompatible, porté par la société **SUN'R POWER**, sur le territoire de la commune de Val-de-Virvée.

Le projet s'implante sur un terrain avec une pente marquée du Nord vers le Sud. Il s'étend sur 6 parcelles d'une surface totale de 56429 m². La centrale photovoltaïque occupera une surface clôturée de 2.22 ha. Elle sera d'une puissance de 2.89 Mwc. La surface totale de panneaux photovoltaïques installés sera de : 12 290 m².

Ce projet qui nécessite une évaluation environnementale requiert une autorisation d'urbanisme

Pendant l'enquête, qui se déroulera **du lundi 28 septembre 2026 au vendredi 30 octobre 2026 inclus**, Le dossier d'enquête, comportant notamment le dossier de permis de construire, ainsi que les divers avis émis sur ce projet, sera déposé à l'espace accueil de la mairie de Val-de-Virvée où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance habituels d'ouverture au public :

- Lundi : 8h30 à 12h30 et 14h00 à 18h00
- Mardi : 8h30 à 12h30 et 14h00 à 17h30
- Mercredi : 8h30 à 12h30
- Jeudi : 8h30 à 12h30 et 14h00 à 17h30
- Vendredi : 8h30 à 12h30 et 14h00 à 16h30
- Samedi : 9h00 à 12h00

Une copie du dossier sera également consultable **sur la page dédiée** sur le site internet des services de l'État en Gironde, à l'adresse : www.gironde.gouv.fr / Accueil / Publications / Publications légales / Enquêtes publiques, consultations du public, déclarations d'intention, décisions examen cas par cas :

<https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques-consultations-du-public-declarations-d-intention-decisions-examen-cas-par-cas/Enquete-publique-Consultation-du-public-2026/VAL-DE-VIRVEE-Societe-SUN-R-POWER-Projet-de-centrale-photovoltaïque-agricompatible>

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative : DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouverts d'accueil du public.

En application des dispositions de l'article L.123-12 du Code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département.

Des informations relatives au dossier pourront être obtenues, pendant l'enquête, auprès du pétitionnaire, et plus spécifiquement auprès de :

NOM : M. Nils POULAT

Société SUN'R POWER - 36 rue Brunel - 75017 Paris

mél: nils.poulat@sunr.com.

Monsieur Philippe POTARD, Officier supérieur de la Gendarmerie Nationale à la retraite, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique.

Monsieur Francis CLERGUEROU, Expert en évaluation des risques naturels et technologiques, est désigné en qualité de suppléant, pour intervenir en cas de remplacement du Commissaire enquêteur titulaire.

Monsieur le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à l'accueil de la mairie de Val-de-Virvée :

- **Lundi 28 septembre 2026 de 14h00 à 17h30 ;**
- **Samedi 10 octobre 2026 de 9h00 à 12h00 ;**
- **Mercredi 14 octobre 2026 de 9h30 à 12h30 ;**
- **Vendredi 30 octobre 2026 de 14h00 à 16h30.**

Les observations et propositions relatives au projet pourront être adressées à Monsieur le Commissaire enquêteur par écrit, du 1^{er} jour de l'enquête et jusqu'au dernier jour de l'enquête, soit :

- par écrit sur le registre mis à disposition du public en mairies de Val-de-Virvée ;
- par courrier à la mairie de Val-de-Virvée (18 rue Aubie Aubie et Espessas -33240 Val-de-Virvée) **avant la fin de la consultation du public ou lui être remises à l'occasion de sa permanence.**
- par voie électronique à l'adresse suivante : **ddtm-spe1@gironde.gouv.fr**

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables et annexées au registre d'enquête déposé dans la mairie de Val-de-Virvée, siège de l'enquête publique.

Les observations du public transmises par voie électronique seront consultables sur la page dédiée sur le site internet de l'État www.gironde.gouv.fr / Accueil / Publications / Publications légales / Enquêtes publiques, consultations du public, déclarations d'intention, décisions examen cas par cas :

<https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques-consultations-du-public-declarations-d-intention-decisions-examen-cas-par-cas/Enquete-publique-Consultation-du-public-2026/VAL-DE-VIRVEE-Societe-SUN-R-POWER-Projet-de-centrale-photovoltaïque-agricompatible>

À la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions de Monsieur le Commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de Val-de-Virvée, auprès du service procédures environnementales et utilité publique de la DDTM de la Gironde et sur la page dédiée sur le site internet des Services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr / Accueil / Publications / Publications légales / Enquêtes publiques, consultations du public, déclarations d'intention, décisions examen cas par cas :

<https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques-consultations-du-public-declarations-d-intention-decisions-examen-cas-par-cas/Enquete-publique-Consultation-du-public-2026/VAL-DE-VIRVEE-Societe-SUN-R-POWER-Projet-de-centrale-photovoltaïque-agricompatible>

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par la société SUN'R POWER.

La décision prendra la forme d'un arrêté préfectoral éventuellement assorti de prescriptions ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Conformément à l'article L. 425-15 du code de l'urbanisme, lorsque les travaux projetés nécessitent une dérogation au titre du 4^o du I de l'article L. 411-2 du code de l'environnement, le permis de construire peut être délivré indépendamment de cette dérogation, mais ne peut être mis en œuvre avant sa délivrance.

Toute information relative à l'organisation de la consultation du public peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service procédures environnementales et utilité publique, à l'adresse suivante : ddtm-spe1@gironde.gouv.fr.

